



DES PERSONNES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE AU COURS DU TROISIEME TRIMESTRE 2024

Un enfant violé en commune et province Kayanza

En date du 25 juin 2024, vers 15h, sur la colline Musave commune et province Kayanza, Y. I âgée de 13 ans, élève à L'ECOFO Kirema a été violée par Jean de Dieu Ingabire âgé de 26 ans, soudeur et célibataire. Selon la victime, le présumé auteur l'a appelée dans sa chambre en lui disant qu'il veut lui donner du pain et il l'a violée. Selon la même victime, elle a raconté tous ce qui s'est passé à sa maman et celle-ci l'a emmenée au SWAA-Burundi pour approuver ou non le viol. Le viol a été confirmé et l'enfant a reçu des médicaments pour prévenir les IST. Les parents ont porté plainte chez l'OPJ Niyonkuru Gilbert. Celui-ci a délivré un mandat d'amener aux policiers pour arrêter l'auteur. Le malfaiteur est à la prison de Ngozi pour purger 25 ans de prison ferme.

Une fille violée en commune Giharo, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 juillet 2024 indique qu'en date du 4 juillet 2024, sur la colline, zone et commune Giharo, province Rutana, vers 20 heures, Fabrice Burakeye, Abbé de la paroisse Giharo, diocèse Rutana, a violé L.N, âgée de 17 ans, travailleuse domestique chez Alexis Nduwayo, enseignant au Lycée Communal Saint Joseph de la colline Giharo.

Selon des témoins oculaires, vers 20 heures en rentrant à la maison, Alexis et sa femme ont trouvé leur maison fermée, chose inhabituelle alors qu'il était encore tôt, ils ont toqué. La domestique (victime) a entendu que ses chefs du ménage arrivent et elle a ouvert doucement sa chambre et a fait sortir l'Abbé Fabrice par la porte de derrière.

Alexis a demandé à la victime pourquoi elle avait fermé la porte très tôt et les voisins sont venus voir ce qui se passait dans la maison d'Alexis, et ils ont constaté que la victime avait été violée.

Sur manœuvre de l'abbé tentant d'étouffer l'affaire, Alexis Baragomwa, représentant du parti CNDD-FDD sur la colline Giharo est arrivé sur le lieu, et il a appelé la police de la zone Giharo en vue d'arrêter ce professeur Alexis Nduwayo pour des enquêtes approfondies. Vers 21 heures, le professeur a été acheminé au cachot de la commune Giharo précisément à Rubaho. Un peu en

arrière, cherchant à se protéger, l'abbé a appelé dans la même nuit, Ernest, représentant des jeunes Imbonerakure de la zone Giharo. En commun - accord avec Ernest et Alexis Baragomwa, l'abbé a été caché.

Des informations en rapport avec ce viol se sont propagées dans toute la zone, à la commune et jusqu'au niveau du diocèse Rutana. Sous l'ordre de l'archidiocèse Gitega, Bonaventure, l'abbé Fabrice a été arrêté au matin du 5 juillet 2024 et a été conduit au cachot du commissariat de la province Rutana pour des enquêtes.

Une femme battue en commune et province Kayanza

En date du 10 juillet 2024, sur la colline Rwintare, commune et province Kayanza, Angeline Butoyi, âgée de 27 ans, a été battue nue par son mari Mathias Mbarushakubaho, âgé de 31 ans, tous cultivateurs. Selon la victime, son mari a l'habitude de la battre pendant la nuit pour avoir refusé d'honorer son devoir conjugal. Elle a pris la décision de quitter son lit conjugal pour se coucher dans une autre chambre avec leurs deux enfants.

Cette nuit-là, l'homme est rentré, vers 22 heures et a défoncé la porte où se trouve sa femme et a versé de l'eau froide sur sa femme. Personne n'a porté secours. Le matin, la femme a pris ses affaires et ses deux enfants et a retourné chez ses parents.

Une femme battue en commune et province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 juillet 2024 indique qu'en date du 7 juillet 2024, vers 20 heures, au quartier swahili, commune et province Makamba, Aline Niyogusenga, âgée de 38 ans, a été battue au visage avec des coups de poings au niveau des yeux et des oreilles, puis arrachée ses cheveux tressés par son conjoint André, chauffeur du camion de l'usine de fabrication de l'eau sise à Gahosha appartenant à l'honorable et secrétaire Général du parti CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo en complicité avec sa concubine tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des témoins oculaires, la victime a porté plainte auprès de la police judiciaire et l'OPJ Juvénal lui a donné une convocation qu'elle a acheminé à un des administratifs à la base Abdoul mais ce dernier a refusé de la donner à l'auteur. La femme est revenue pour rendre compte à l'Officier de police judiciaire que l'auteur a refusé de comparaître car il est chauffeur de l'autorité du parti au pouvoir. La victime n'a pas encore accès à la justice.

Un enfant violé en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 01 août 2024 indique qu'en date du 16 juillet 2024, dans la nuit, sur la colline musave, commune et province kayanza, H. N, âgé de 7ans, a été violée par un homme non identifié. Selon la victime, il dormait avec Donate Kubwayo, sa belle-mère, et un homme est venu dans la chambre portant une longue veste et a violé l'enfant. L'enfant a beau crié mais sa belle-mère n'a pas même bougé d'un pouce pour sauver l'enfant. Selon la même victime, l'homme a terminé son affaire et est parti. Le lendemain, la belle-mère a terrorisé l'enfant de se taire mais comme la victime souffrait beaucoup, elle a appelé sa mère qui l'a amené à l'hôpital kayanza pour des soins médicaux. Les médicaments ont été livrés pour la protection de l'enfant mais la mère a manqué 30.000f pour payer l'expertise médicale. La mère a manqué des preuves sur ce viol pour aller contacter la justice car elle pense que la belle-mère connaît le présumé auteur.

Un enfant violé en commune et province Kayanza

En date du 31 juillet 2024, sur la sous-colline Gati, colline Musave, commune et province Kayanza, D. A, âgé de 4 ans, scolarisée dans la deuxième année maternelle à l'ECOFO rwesero, a été violée par Mbonimpa, marié, commerçant du charbon en ville de Kayanza près du monument de l'UPRONA. Selon les parents de la victime, l'auteur du viol a trompé la victime de lui accompagner chez elle pour lui faire à manger et elle l'a introduite dans sa chambre et l'a violée. La victime l'a dit à ses parents et les examens médicaux ont confirmé le viol. Le lendemain, Les parents ont demandé un mandat d'arrêt à Isaac Ningabira, procureur de la République Kayanza et Mbonimpa a été arrêté par une équipe des policiers. En date du 02 août 2024, les parents de la victime ont été surpris de voir Mbonimpa, sa femme et leurs amis célébrer qu'il a été relaxé. Les parents de la victime ajoutent qu'ils ont été convoqués par le procureur de la République à Kayanza qui leur a dit que l'auteur de la victime n'a pas de sexe masculin. Les voisins de Mbonimpa disent que celui-ci ne cesse d'être attrapés avec des femmes des autres et qu'il est libéré après avoir donné une somme d'argent non moins inférieure à 500.000fbu.

Une femme violée et par après morte en commune et province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 août 2024 indique qu'en date du 25 juillet 2024, dans la nuit, au centre-lieu de Rusengo, sur la colline Gisoro, commune et province Ruyigi, J. B., âgée de 25 ans, célibataire et ayant 2 enfants, a été victime de viol sexuel, à tour de rôle par 4 hommes extracteurs de l'or dont Jean Marie Barinakandi et Martin Nsengiyumva, dans la maison de ces derniers et par conséquent, elle a trouvé la mort en date du 30 juillet 2024. Selon des sources sur place, il y avait à peine une semaine qu'elle venait d'accoucher et selon les données médicales, sa matrice avait été endommagée ce qui a causé sa mort. Quand elle s'est rendue à l'hôpital Cimpaye de Rusengo, elle a été transférée à l'hôpital de Kibuye mais sans succès.

Une femme blessée par son mari en commune Bugabira, province Kirundo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 août 2024 indique qu'en date du 4 août 2024, vers 17 heures, sur la sous-colline Mugombwa, colline Kiri, commune Bugabira, province Kirundo, Sandrine Ingabire, âgée de 31 ans, cultivatrice a été blessé à l'aide d'une machette par son mari Jean de Dieu Sibomana, âgé de 34 ans, cultivateur. Selon les témoins, le présumé auteur avait bu des boissons très alcoolisées et était dans un état d'ébriété. Sibomana a même risqué de tuer Issa Bucumi qui est venu au secours en le blessant à l'aide d'un fer à béton. Le présumé auteur a été arrêté par la police qui l'a acheminé à la PJ Kirundo et les deux victimes sont à l'hôpital de Kirundo.

Un enfant violé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 août 2024 indique qu'en date du 16 juillet 2024, sur la colline Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura, A.I, élève en 2^{ème} année à l'ECOFO Kirwati, âgé de 7 ans, a été violé par Omar Ngendakumana, marié, âgé de 48 ans, membre du parti CNDD-FDD, dans la maison de ce dernier. Selon des sources sur place, la

victime a été violée quand elle allait chez le présumé auteur jouer avec les enfants de ce dernier. La victime a eu tous les soins nécessaires au centre Seruka. Quant au présumé auteur, il a été arrêté par la police et conduit au parquet de Bujumbura.

Une fille vivant avec un handicap mental violée en commune Rutegama, province Muramvya

En date du 8 août 2024, vers 17 heures, sur la colline Camumandu, commune Rutegama, province Muramvya, M.K., âgée de 16 ans, vivant avec un handicap mental a été violée par Jimmy Vyukusenge, âgé de 23 ans, cultivateur. Selon des sources sur place, le présumé auteur l'a croisée alors qu'elle venait d'une boutique de près de chez elle, et il lui a demandé de l'accompagner jusqu'à chez lui. Elle a accepté et a passé la nuit là-bas. Jimmy se préparait à se marier au mois de novembre prochain et sa maison était prête. C'est son proche qui a dénoncé aux chefs collinaires qu'il a logé avec cette voisine mentalement malade, et il a été arrêté le lendemain et conduit au cachot du commissariat communal.

Une fille engrossée par un exploitant des minerais en commune Kabezi, province Bujumbura

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 août 2024 indique qu'un cas de grossesse non désirée a été enregistré en date du 10 juillet 2024 sur la colline Ramba, commune Kabezi province Bujumbura. Selon des sources sur place, la victime, C.B.I âgée de 15 ans, élève à l'ECOFO Nyamugari, est pour le moment enceinte. La victime a profité de ses vacances d'été en exploitant le moellon et le gravier dans la rivière Mugere exploité par la coopérative CEMPRLA qui est sous la responsabilité de Thierry Baranzira et par après elle a fini par être engrossée par Dieudonné Habonimana, membre du parti CNDD-FDD, marié, âgé de 45 ans, lui aussi exploitant le moellon dans cette même rivière.

Une fille violée en commune et province Muramvya

En date du 13 août 2024, vers 17 heures, sur la colline Gakenke, zone Ryarusera, commune et province Muramvya, N. N, âgée de 15 ans, élève en 8^{ème} à l'ECOFO Gakenke a été violée par Fulgence Ndikumana âgé de 21 ans, cultivateur et membre de la milice Imbonerakure. Selon les témoins, la victime venait du marché de Mwizinga, zone Ryarusera et elle a croisé Fulgence, qui l'a accompagnée jusqu'au près d'une brousse à quelques 500 mètres de chez elle où le présumé auteur l'a forcée de faire les relations sexuelles. Selon les mêmes témoins, les voisins l'ont vue avec une grande tâche rouge sur sa jupe blanche et N.N a avoué qu'elle venait d'être violée par Fulgence. Comme Fulgence a appris qu'il était recherché, il a pris fuite vers un lieu inconnu et la victime a été conduite à l'hôpital de Ryarusera où les tests médicaux ont confirmé le viol.

Une femme battue en commune Gatara, commune Kayanza

En date du 14 août 2024, vers 19 heures, sur la sous-colline Gakenke, colline Muhingira, commune Gatara, province Kayanza, Chanella Irangabiye, âgée de 25 ans, mère de deux enfants et cultivatrice a été battue par son beau-père Daniel Masabarakiza de 57 ans, veuf. Selon des sources

sur place, la victime s'est plainte en date du 15 août au CDFC qu'elle a été battue à coup de poing et de pieds par son beau-père la nuit quand il l'a trouvée chez elle à la maison alors que son mari Nicolas Miburo était dans la ville de Bujumbura où il fait le commerce. Selon les mêmes informations, Daniel Masabarakiza a battu sa belle-fille l'accusant d'avoir coupé un arbre dans son champ sans son autorisation mais la victime disait que son beau-père la harcèle sexuellement en la disant qu'il veut passer la nuit avec elle. Chanella Irangabiye a alerté la cheffe collinaire Marie Nshimirimana, la même nuit et sous l'influence des Imbonerakure de la colline dont Sadiki, Emmanuel et Athanase, l'affaire a été réglée à l'amiable. La victime a reçu une somme de 30.000fbu pour ne pas dire quoi que ce soit sur l'affaire surtout à son mari et ces Imbonerakures ont taxé une amende de 60.000fbu à Masabarakiza et ils ont dû acheter des caisses de bière et de vin de bananes au centre Mugumya de la même colline Muhingira la même nuit.

Une personne blessée en commune Kabarore province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 août 2024 indique qu'en date du 16 août 2024, sur la colline Yanza, commune Muruta, province Kayanza, Louis Ntahomvukiye de 40 ans, cultivateur a été tabassé par sa femme Dancille Mukeshimana de 28 ans cultivatrice et membre du CNDD-FDD. Selon des témoins oculaires, le couple vivait dans de perpétuels conflits conjugaux car l'homme accusait sa femme d'infidélité et l'homme s'adonnait beaucoup à des boissons très alcoolisées comme refuge. En date du 16 août 2024 alors le mari est rentré tôt mais en état d'ébriété laissant sa femme au centre Yanza en train de prendre un verre au cabaret. Dancille, arrivée, à la maison vers 18 heures son mari lui a demandé de cesser avec son infidélité et la femme a pris la machette pour lui couper la tête. Le coup de machette a emporté une partie de son oreille. Dancille a été arrêtée et relaxée en date du 17 août par l'administrateur communal Muruta Audace Hacimana qui accusait l'homme de manquements à des responsabilités de la famille parce qu'il continue à s'enivrer sans donner quoi que ce soit à la maison pour la survie de la famille.

Une fille violée en commune Rango, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 août 2024 indique qu'en date du 15 Août 2024, sur la colline Nyabibuye commune Rango province Kayanza, vers 14 heures, D. I, âgée de 14 ans, élève en 7^{ème} à l'ECOFO Nyabibuye a été violée par Lambert Gahungu, âgé de 25 ans, motard et marié. Selon la victime, Lambert est allé lui rendre visite apportant deux Fanta et a profité de l'absence des parents pour la prendre par force dans la chambre. Selon la même victime, elle a crié puis l'entourage est venu au secours. Le présumé auteur a été arrêté et conduit à la station de la police communale de Rango et la victime a été évacuée vers le centre de santé de Gasenyi pour lui faire des soins.

Une fille violée en commune et province Ruyigi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 24 août 2024, indique qu'en date du 8 août 2024, dans le quartier Sanzu II, commune et province Ruyigi, vers 18 heures, E., âgée de 15 ans, travailleuse domestique a été violée par son patron surnommé Mututsi, professeur au Lycée Communal de Kigamba. Selon des témoins sur place, la victime a été violée quand la femme du présumé auteur n'était pas encore rentré. La victime a crié au secours mais l'acte a eu lieu malgré

l'intervention des voisins car l'expertise médicale de l'hôpital de Ruyigi l'a attesté. Mututsi a été arrêté en date du 9 août 2024 et conduit dans la prison centrale de Ruyigi. Selon les mêmes témoins, le climat familial était mauvais entre sa femme et Mututsi car ce dernier ne donne pas de ration à sa femme, qui est enseignante.

Une fille violée en commune Itaba province Gitega

En date du 27 août 2024, vers 11 heures, sur la colline Gihamagara, commune Itaba, province Gitega, K.R., âgée de 15 ans, élève en 8^{ème} à l'ECOFO Buhoro a été violée par Firmin Hakizimana, âgé de 35 ans, agent communautaire de Santé Animale, marié, père de deux enfants et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le père de la fille a alerté les voisins en disant que ce Firmin vient de partir avec son enfant dans un lieu inconnu. Selon les mêmes sources, les agents de santé communautaire (Abaremeshakiyayo) ainsi que certains membres du Comité collinaire de Protection de l'enfant se sont mis à la recherche et ont trouvé Firmin et la fille dans un hôtel sis à Bugumbasha en train de faire des relations sexuelles. La victime a été transportée tout de suite à l'hôpital Kidonzi pour la protéger contre la grossesse et les IST tandis que le présumé auteur a été acheminé au cachot de la commune Itaba où il est détenu. Selon toujours les mêmes sources, des arrangements à l'amiable seraient en cours pour que cet homme soit relâché, mais les défenseurs collinaires des droits de l'enfant à Itaba ont décidé de suivre le cas pour qu'il soit traduit en justice.

Une fille violée en commune et province Kayanza

En date du 26 août 2024, vers 10 heures, sur la colline Kinga, commune et province Kayanza, E.N., âgée de 20 ans a été violée par Adelin Havyarimana âgé de 47 ans, féticheur. Selon la victime, elle s'était rendu chez ce féticheur pour qu'il lui donne du médicament contre les douleurs qu'elle avait dans le bas ventre, et cela à l'insu de ses parents. Le féticheur a versé le médicament dans la partie intime de la fille à l'aide d'une petite bouteille et l'a violé. Selon la même victime, elle a combattu pour échapper mais en vain. Elle a crié fort, et une personne qui était de passage a entendu les cris et a porté secours. Le féticheur a dit aux personnes qui étaient venu voir la situation qu'il était en train de la soigner mais la victime a démenti en avouant ce qui s'est passé. Arrivée à la maison, elle a été transportée à l'hôpital Kayanza par ses parents pour des soins médicaux. Les parents ont porté plainte chez l'OPJ Samuel Nsabimana. L'auteur a été arrêté par la police. La fille est maintenant sur les médicaments car l'expertise médicale a témoigné que la victime a eu une déchirure dans les parties génitales.

Une fillette violée par un militaire en commune Bukeye province Muramvya

En date du 5 septembre 2024, sur la colline Rwantsinda, commune Bukeye, province Muramvya, F.A. M âgée de 8 ans élève en 2^{ème} année à l'ECOFO Rwantsinda a été violée par caporal-chef Alexandre Niyimpagarikiye, militaire. Selon la victime, elle allait chercher du bois de chauffage près de la position militaire de Ruhinga qui se trouve près de chez elle. Ce militaire, ex-rebelle du CNDD-FDD l'avait apparemment guetté puis l'a appelée près d'un buisson et l'a menacé de la tuer si elle refusait de coucher avec lui. La fillette a accepté malgré elle. Selon les sources sur place, ce militaire a été arrêté par deux de ses collègues militaires qui ont été alertés par les cris de l'enfant juste après l'acte. Ils l'ont ligoté et conduit au cachot de police de Bukeye. Le lendemain, ce

militaire a été transféré au cachot provincial de la police à Muramvya sur ordre du Procureur de la République à Muramvya, Jean Paul Bigirindavyi, où il attend l'interrogatoire. La victime a été conduite au CDS Nyamirambo en commune Bukeye par sa mère. Signalons que l'expertise médicale a confirmé le viol.

Une fille battue en commune et province Kayanza

Le 8 septembre 2024, la Ligue Iteka a reçu une information selon laquelle, le 1er septembre 2024, au quartier Gisoro I, commune et province de Kayanza, Belyse Ahishakiye, âgée de 25 ans, serveuse dans un cabaret appelé "Relax", a été agressée par Oscar, membre du parti CNDD-FDD, surnommé Muliwoni, vendeur d'habits et marié à deux femmes. Selon la victime, Muliwoni l'avait draguée et, après son refus, l'a frappée avec une bouteille, lui a administré des coups de pied et de poing avant que Patrice Nsengiyumva, propriétaire du bar et policier, n'intervienne. Niyingabira, procureur de la République, qui était présent, a arrêté Oscar, mais celui-ci a été relâché peu après et revenant quelques minutes on l'a vu revenir dans le même bar se vantant de ce qu'il avait fait. Un témoin oculaire a déclaré que Patrice Nsengiyumva a dû appeler le gouverneur de la province, Rémy Cishahayo, pour intervenir. La victime a été transportée au centre de santé PEKA et Oscar a été arrêté sous l'ordre du gouverneur et conduit au cachot du commissariat de police de Kayanza. La victime et les clients du bar demandent que justice soit faite, car Oscar aurait déjà agressé d'autres clients dans différents bars, se sentant protégé par ses connaissances avec les autorités de Kayanza.

Une fille violée en commune Buhiga, province Karuzi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 septembre 2024, indique qu'en date du 9 septembre 2024, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, J. N, âgée de 13 ans, a été violée par Christophe Ninziza et un nommé Mutizeti, âgé de 30 ans, tous Imbonerakure et membres du parti CNDD-FDD. Selon des témoins, la victime était avec J.U, âgée de 18 ans et N. N, âgée de 13 ans où elle venait de la réunion vers 17 heures sur le terrain appelé terrain de la mission et après la réunion des Imbonerakure dans laquelle ils ont été recruté et se sont rendu par la suite au marché de Buhiga avec les présumés auteurs. Ces derniers les ont donné de la boisson appelé « *Umugorigori* » et le mélangeant avec Hozagara jusqu'à 20 heures en les promettant de les accompagner jusqu'à la maison mais elles étaient ivres et ils les ont conduits dans une étable où ce Mutizeti travaille comme gardien de nuit. Nadia Niyogusenga a échappé et est rentrée chez elle, les deux restantes Jeanine et Jeannette y ont passé la nuit et petite Jeanine a été violée par Christophe et Mutizeti. Les parents de la fillette ont cherché leur fille mais c'est à ce matin qu'ils l'ont trouvée quand elle rentrait avec Jeannette et ont dû leur demander ce qui s'est passé puis elles ont tout révélé et Jeanine a été vite conduite à l'hôpital de Buhiga où les examens ont confirmé le viol. En date du 10 septembre 2024, Christophe a été arrêté par la police tandis que son collègue Mutizeti a pris le large.

Un enfant violé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 4 septembre 2024, sur la colline Kinyinya III, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura, B.N, âgée de 12 ans, élève à l'ECOFO Kinyinya III en 4^{ème} année, a été violée par Moïse Bigirimana, pêcheur connu sous le sobriquet Congomani, âgé de 35ans, membre du

parti CNDD-FDD. Selon les voisins de la victime, le présumé auteur était locataire chez elle. Le présumé auteur a appelé la victime en lui disant qu'il a un message pour elle et qu'il a 500 fbu pour elle comme cadeau. Le présumé auteur a soulevé la victime et l'a transportée vers sa maison à la vue de tout le monde soi-disant qu'ils sont en train de jouer. Il a enlevé ses habits en mettant sa main sur sa bouche et l'a violée. La victime a été transportée au centre SERUKA et a été soignée. L'auteur présumé a été arrêté par la police et conduit au cachot de la commune Mutimbuzi et après il a été conduit au parquet de Bujumbura en commune Kabezi où il a été relâché.

Une personne blessée en commune Kayokwe, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 septembre 2024, indique qu'en date du 8 septembre 2024, vers 18 heures, sur la colline Ruramba, commune Kayokwe, province Mwaro, un homme connu sous le prénom d'Innocent, vendeur de bière locale à un endroit dit "Kigina" a été blessé à la machette au niveau de la tête par sa femme légale nommée Christelle. Selon un témoin oculaire, les motifs de cette bagarre n'est pas connu mais les voisins disent que la dame est une personne aux mœurs légères qui aime se bagarrer. Des malentendus sont souvent signalés entre ces 2 conjoints et ils ont ensemble 2 enfants. Selon le même témoin, la victime a été transportée vers l'hôpital Kibumbu par les voisins pour être soigné. Après le forfait, le présumé auteur a pris le large vers sa famille de naissance sur la colline Rwuya de la même commune.

Un enfant violé en commune Kanyosha, province Bujumbura Mairie

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 septembre 2024, indique qu'en date du 1^{er} juillet 2024, sur la colline Kavumu, zone Muyira, commune Kanyosha, province Bujumbura Mairie, S.M, âgée de 8 ans, a été violée par Blaise Mugisha, âgé de 18 ans, élève à l'Ecole Notre Dame de Rohero en 12^{ème} année. Selon les voisins du présumé auteur, il était voisin de la famille de la victime et, comme l'enfant était habitué à fréquenter la famille de Blaise, c'est ainsi que celui-ci l'a appelée soit disant qu'il va lui acheter des bonbons puis l'a violée et lui disant que si elle dévoile le secret il va la tuer. La victime a eu peur et n'a parlé à personne ce qui lui est arrivé. Le soir quand ses parents sont rentrés à la maison, sa mère a constaté une difficulté de se déplacer mais l'enfant a refusé de parler. Après que ses parents aient grondé l'enfant pour l'obliger à dire ce qui lui était arrivé, il l'a dévoilé. Ses parents l'ont conduit au centre Seruka et a été soignée. L'auteur présumé a été arrêté par la police et conduit au cachot de la commune Muyira où il est détenu.

Une femme failli d'être tuée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 11 septembre 2024, vers 16 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Odette Butoyi, membre du parti CNDD-FDD, âgée de 26 ans, cultivateur, a failli être tuée à son domicile par son mari, Emmanuel Mbarishimana, âgé de 32 ans, membre du parti CNDD-FDD, cultivateur, en la battant à l'aide d'une machette. Selon des témoins oculaires, ils se sont disputés et l'homme l'a battue avec la face d'une machette ce qui a fait peur car il pouvait la blesser car il disait qu'il allait la tuer si elle ne dégage pas l'enfant de sa maison. La source de leurs conflits est que cet homme avait épousé sa femme il y a 11 mois quand elle avait un enfant de 2 ans et ils s'étaient convenus qu'elle va la rendre chez son père mais elle a résisté de lui donner à son père d'où l'origine des disputes dans le ménage. Les mêmes témoins ajoutent que le présumé auteur accuse la femme d'inaptitude, qu'elle ne travaille pas convenablement alors qu'elle a un

nourrisson d'un mois. Il paraît que la victime ne connaît pas le père de l'enfant qui devient objet de menace dans la famille.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 septembre 2024 indique qu'en date du 1^{er} septembre 2024, à l'hôtel Waga de la colline Mutambara, commune et province Rumonge I.N âgée de 16 ans, cultivatrice, originaire de la colline de Murambi, commune et province de Rumonge a été violée par Alexis Niyongabo, marié et cultivateur âgé de 55 ans, de la même colline. Le présumé auteur l'a invitée et l'a emmenée dans cet hôtel. Ils ont été attrapés dans l'hôtel et la fille a été conduite à l'hôpital de Rumonge pour la prévention. La victime avait abandonné l'école en 7^{ème} ECOFO et le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de Police de Rumonge.

Une femme battue en commune et province Kayanza

En date du 17 septembre 2024, sur la colline Rwintare commune et province Kayanza, Valérie Karenzo, cultivatrice a été battue par son mari Patrice Niyonzima, cultivateur. Selon des sources sur place, Patrice a l'habitude de vendre les bananes et la récolte pour aller boire de la bière et revenir à la maison en état d'ivresse. Selon des témoins, Valérie a vu une personne venir récolter des bananes dans son enclos et a été prise de colère à son départ en coupant toutes les bananeraies qui n'étaient pas à terme à l'aide la machette. Son mari est venu après cet événement et l'a frappée en l'enfermant dans la maison et l'a fracturée au niveau du bras. L'homme a ouvert la porte et a pris fuite. Jusqu'au 22 septembre 2024, pas d'échos sur l'endroit où se trouve Patrice. La femme a été soignée par les voisins qui ont contribué une somme de 50 000fbu et l'ont amené à l'hôpital kayanza.

Une fille violée en commune et province Gitega

En date du 17 septembre 2024, vers 15 heures, dans le quartier Nyabugogo, commune et Province Gitega, K A, âgée de 32 ans, a été violée par Basile Miburo, âgé de 44ans, sous-officier de police, au camp Ngagara actuellement affecté au bureau du Sénat à Gitega. Selon la victime, elle était dans sa boutique se trouvant à Nyabugogo, au moment où elle sortait pour aller transférer des unités de téléphone à son client, le policier s'est introduit en cachette dans la boutique derrière la porte. De retour, la victime a été prise par force, et ce dernier l'a intimidée en lui disant que si elle crie, elle sera fusillée. L'acte a eu lieu pendant que le policier avait augmenté le volume de la radio se trouvant dans cette boutique.

Selon un témoin oculaire, vers 17 heures, les voisins ont vu la victime pleurant sans cesse, et se sont approchés d'elle pour demander ce qui lui était arrivé. C'est ainsi qu'elle a tout raconté à Nadège Ntirandekura, Agent de Santé Communautaire (Umuremeshakiyago) et cette dernière l'a conseillée d'aller porter plainte au Centre Humura de Gitega. Selon le même témoin oculaire, un autre policier collègue du présumé auteur a battu Nadège en lui accusant de vouloir faire du mal à son collègue. Vers 19h, la victime et le présumé auteur ont été arrêtés et mis au cachot de police Gitega, mais après quelques heures, la victime a été récupérée par le centre humura. L'affaire a été réglée à l'amiable et la victime est retournée dans sa boutique tandis que le présumé auteur a été relâché. Cet Agent de Santé Communautaire continue d'être intimidée en lui demandant de ne pas

comparaître pour témoigner ce que la fille lui a dit le jour de l'incident au cas où la CNIDH saisirait la question.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 23 septembre 2024 indique qu'en date du 11 septembre 2024, sur la colline Mugara, commune et province de Rumonge, I. C, âgé de 13 ans et écolière à l'ECOFO Mugara, a été victime de tentative de viol dont le présumé auteur est Joffrey Bakanibona, âgé de 52 ans, membre du parti CNDD-FDD et motard, connu sous le surnom de Duma. Ce dernier l'a appelée et l'a conduite dans une maison inhabitée, quand il a commencé à la chatouiller, elle a crié fort et l'entourage est intervenu. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au commissariat de police de Rumonge où il est incarcéré. La fille a été conduite au centre Humura de Rumonge pour la prise en charge adéquate.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 23 septembre 2024 indique qu'en date du 21 septembre 2024, sur la colline de Gihwanya, commune et province Rumonge, C.I, âgée de 17 ans et écolière a été violée par le prénommé Bienvenu, motard. Ce dernier l'a invitée pour venir chez lui en disant qu'il a son message venu de la commune Matana. La fille a accepté puis le motard a commis le forfait.

Ce sont les passants qui ont porté secours. Elle a été conduite au centre Humura pour la prise en charge holistique. Quant au présumé auteur, il s'est enfuit et la police est à sa recherche.

Une femme battue en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 25 septembre 2024, vers minuit, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Nshimirimana Jacqueline, membre du CNDD-FDD, âgée de 37 ans, a été battue par son mari Irakoze Lucien, membre du CNDD FDD, âgé de 40 ans, jusqu'à avorter un fœtus de 7 mois. Selon des témoins sur place, cet homme avait vendu un sac de manioc secs et est rentré tard la nuit et quand la femme lui a demandé où il a mis l'argent, il l'a assené des coups avant que les voisins interviennent. Ils l'ont conduit à l'hôpital de Buhiga où elle a été hospitalisée dans un état critique et a avorté en date du 26 septembre 2024. Les imbonerakure de la colline ont cherché cet homme mais il avait déjà fui et reste introuvable.